

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 juillet 2021

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES ALPES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVIERES**

Séance du 01/07/2021
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7

L'an deux mille vingt et un et le 01 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle polyvalente de la commune, en application des règles sanitaires liées au COVID 19, sous la Présidence de Monsieur Jean Franck VIOUJAS Maire.

Date de convocation 12/05/2021.

Présents : VIOUJAS Jean Franck, **GRANGERAY** Patrice, **MAILLET** Charles, **ARNAUD** Richard, **BLANCHARD** Marc, **CLEMENT** Gérard, **REY** Daniel.

Absents: LIONNET Catherine, **COLOMB** Raymond, **FAURE** Honorine, **FAURE BRAC** Marc.

Pouvoir: FAURE Honorine à **MAILLET** Charles

Secrétaire de séance : ARNAUD Richard

Approbation du compte rendu du CM du 20 mai 2021

PLU

La délibération concernant le vote du Plan Local d'Urbanisme est retirée.
En attente de la rédaction définitive du document.

2021/046 - Objet : Approbation du budget principal M 14

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indiquant que « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal ». Cette notion de vote implique donc l'existence d'une délibération qui matérialise l'approbation de l'assemblée délibérante.

Considérant la maquette budgétaire 2021, signée en sa dernière page par les membres du conseil municipal réunis le 25 mars 2021 ;

Après avoir rappelé que le budget primitif tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2020 après approbation du compte administratif 2020, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser,

L'équilibre par section du budget primitif 2021 s'établit comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL M 14.

1/ Section de fonctionnement (y compris le solde d'exécution 2020)

- Dépenses :	1 193 110,24 €
- Recettes :	1 193 110,24 €

2/ Section d'investissement (y compris les RAR 2020 et le solde d'exécution 2020)

- Dépenses :	1 069 429,27 €
- Recettes :	1 069 429,27 €

3/ Total du budget

- Dépenses :	2 262 539,51 €
- Recettes :	2 262 539,51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 du budget principal M 14 par :

8 Voix Pour
0 Voix Contre
0 Abstention

2021/047 - Objet : Approbation du budget de l'eau M 49

Vu l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indiquant que « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal ». Cette notion de vote implique donc l'existence d'une délibération qui matérialise l'approbation de l'assemblée délibérante.

Considérant la maquette budgétaire 2021, signée en sa dernière page par les membres du conseil municipal réunis le 25 mars 2021 ;

Après avoir rappelé que le budget primitif tient compte de la reprise des résultats de l'exercice 2020 après approbation du compte administratif 2020, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser,

L'équilibre par section du budget primitif 2021 s'établit comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET DE L'EAU M 49

1/ Section de fonctionnement (y compris le solde d'exécution 2020)

- Dépenses :	304 047,04 €
- Recettes :	304 047,04 €

2/ Section d'investissement (y compris les RAR 2020 et le solde d'exécution 2020)

- Dépenses : 406 697,07 €
- Recettes : 406 697,07 €

3/ Total du budget

- Dépenses : 710 744,11 €
- Recettes : 710 744,11 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2021 du budget de l'eau M 49 par :

8 voix pour
0 voix contre
0 Abstention

2021/048 - Objet : Vote d'une subvention à Mountain Wilderness

Monsieur le Maire fait part des actions de l'association **Mountain Wilderness**, sur le territoire de la commune, dans le secteur du « lac des Sarailles » Il rappelle qu'elle retire les aménagements militaires obsolètes, notamment des fils barbelés défensifs datant de la seconde guerre mondiale, et qui représentent un danger pour la faune sauvage, et un désagrément pour de nombreux visiteurs du secteur.

L'association Mountain Wilderness, qui était déjà intervenue en 2019 et en 2020, poursuit sa mission en 2021 avec 2 interventions cet été, dont la première qui aura lieu début juillet.

Egalement, étant donné la tâche de travail et les moyens à mettre en œuvre pour évacuer ces friches militaires, le Maire propose d'allouer dans le cadre de l'exercice 2021 une subvention de 500.00 € à ladite association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE :

Par : 8 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**

AUTORISE : Monsieur le Maire, à verser une subvention de 500.00 € à l'association.

DEMANDE : de prévoir la dépense au budget principal 2021.

2021/049 - Objet : Autorisation demande de subvention au conseil départemental.

Rappel de l'état des lieux concernant l'opération ;

Le maire fait savoir aux membres du conseil que la route des Fonts a subi d'importante dégradation durant l'hiver 2020/2021 et qu'il est nécessaire d'y effectuer des travaux de réparations.

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide financière du Conseil Départemental, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à constituer un dossier de demande auprès de ce financeur.

Après demande de devis, les dépenses, s'articulent de la façon suivante :

Dépenses

Désignation	Montant H.T	Montant T.T.C
Départ Route des Fonts	7 222.40 €	8 666.88 €
Reprise écoulement pluvial	3 998.00 €	4 797.60 €
Reprise émulsion de bitume	21 421.50 €	25 705.80 €

Après cet exposé Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer une demande de subvention à hauteur de 70 % du montant des travaux.
Le Conseil Municipal, au vu de l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré,

Approuve :

Par :

8 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**

APPROUVE le devis et sollicite la subvention citée ci-dessus auprès du conseil départemental.
AUTORISE : le maire à faire la demande de subvention.

2021/050 - Objet : Coupe affouagère des parcelles forestières 53 et 55.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus des parcelles forestières 53 et 55 de la forêt communale de Cervières.

L'ONF propose que l'exploitation de ces bois soit réalisée en bois façonnés.

Les bois issus de ces coupes seront mis en vente sous forme de contrats d'approvisionnement négociés par l'ONF (vente groupée). La mise en œuvre de ces contrats entraîne des frais de gestion à la hauteur de 1 % du montant de la vente (article D 144-1-1 du code forestier).

Les autres produits seront vendus au gré à gré ou délivrés à la commune pour l'affouage.
L'ONF assumera le rôle de donneur d'ordre pour l'exploitation des coupes.

La mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'une convention dite de vente et exploitation groupée, engageant les deux parties pendant la durée nécessaire à l'exploitation de la coupe.

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé et après en avoir délibéré,

Par :

8 voix **POUR**,
0 voix **CONTRE**,
0 **ABSTENTION**

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE d'exploiter les parcelles forestières en bois façonnés,

AUTORISE l'ONF à procéder à la vente groupée des bois en contrat d'approvisionnement,

AUTORISE le Maire à signer la convention,

CHARGE le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

2021/051 - Objet : Tarifs coupe affouagères.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que cette année il est proposé deux coupes affouagères, une sur pied et une autre en régie. Du bois d'œuvre sera également proposé à la vente.

Pour se faire il y a lieu de fixer le montant des coupes affouagères ainsi que le tarif du bois d'œuvre.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivant :

- Coupe sur pied : **45.00 € le lot.**
- Coupe en régie : **30.00 €/stère.**
- Bois d'œuvre : **100.00 €/m3.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par : 8 voix **POUR,**
 0 voix **CONTRE,**
 0 **ABSTENTION**

Convention Météo France

Sujet retiré de l'ordre du jour, en attente de réception du projet de convention de la part de Météo France.

Divers :

- Le maire fait savoir qu'il a été demandé à la chargée de mission « environnement » de la CCB de définir avec la gendarmerie les actions envisageables pour mettre fin à la situation des conteneurs entreposés sur des terrains communaux. Deux possibilités sont étudiées : évacuation par un épaviste ou pénalités sous forme d'une astreinte journalière ;
- L'association Sports et Fêtes annonce que Christian, le boulanger, propose de faire du pain et viennoiseries cet été, au four communal. Le bénéfice des ventes sera versé à l'association. Cette action s'arrêtera dès que les travaux de l'école débiteront ;
- M Daniel REY soulève le fait que dans le cimetière un arbre a été planté sur une tombe. Il est demandé au maire de rédiger un courrier pour rappeler que seuls les petits plants et fleurs sont autorisés. Le règlement du cimetière sera amendé en ce sens et un affichage rappelant cette règle sera réalisé pour la Toussaint ;
- M Patrice GRANGERAY annonce la messe de la Saint Michel le 2 octobre à 10h30 ;
- L'architecte homologué par les bâtiments de France a réalisé les premières expertises des dégradations de la chapelle du Bourget. Un avant-projet sommaire des travaux nécessaires sera rédigé avant la fin de l'été pour recherche de financement ;
- Mme Bernadette BRUNET annonce le retour des deux lustres de l'église Saint Michel après restauration et demande qu'une information soit faite auprès du service des monuments historiques avant repose.

Fin du conseil 21h20

Le secrétaire de séance



Le maire

